

# FSU 40

## Fédération Syndicale Unitaire

# Ensemble LANDES



Directeur de la publication : Flavien THOMAS  
ISSN 1276-6488 CPPAP 0526S07828  
Imprimé par : FSU Landes  
97, Place de la Caserne Bosquet  
40000 Mont de Marsan

Déposé le jeudi 20 mars 2025



Le congrès de la FSU  
des Landes :  
**DEBATTRE pour  
COMBATTRE**

En amont du congrès national, la FSU des Landes organisait son 9ème congrès départemental. Fort temps démocratique, les syndiqué.es étaient amené.es à discuter autour des textes préparatoires autour de 4 grands thèmes :

- Éducation, formation, recherche et culture
- Service public et fonction publique
- Rupture écologique, droits humains et justice sociale
- Une FSU combative, unitaire et engagée au quotidien

L'objectif était de proposer des amendements pour définir la feuille de route pour les 3 prochaines années... et les combats sont nombreux dans la période actuelle ! Avant les votes, nous avons débattu sur chaque thème, confronté nos points de vue, proposé des revendications. Dans le contexte actuel, cet exercice grandeur nature d'intelligence collective revêt une importance particulière, tant les enjeux sont immenses pour les agents publics, pour les retraité.es, pour les services publics.

Lors de ce congrès, nous avons désigné les membres du Comité Délibératif Fédéral Départemental pour les 3 ans à venir, nous avons déterminé les membres représentant la section départementale au congrès national à Rennes début février.

Quoi de plus fort que de vivre de l'intérieur cette semaine intense de vie démocratique de notre fédération ! Nous sommes montés à 5 : deux siégeant pour la section départementale de la FSU 40 (Armelle MASSON et Nicolas FAYEMENDY), deux siégeant pour leur syndicat national ( Sonia MELJAC pour le SNES-FSU, Flavien THOMAS pour le SNETAP-FSU) et Lucie DAGES pour la tendance École Émancipée.

Ces 5 militants ont rejoint les 700 militant.es réunis à Rennes. Lors de ce congrès, la FSU a rappelé que les syndicats sont un rempart, un contre pouvoir incontournable, notamment contre les idées de l'extrême droite. L'unité syndicale est la clé de tout combat pour porter haut des revendications, afin de redonner espoir en portant une autre politique pour les services publics, notamment sur la question des salaires, et en défendant la Sécurité Sociale. Le congrès de la FSU a permis d'avancer sur la construction d'un nouvel outil syndical, notamment avec la CGT.

La FSU, comme tous les ans, s'est engagée avec détermination dans la construction du 8 mars, journée internationale des droits des Femmes. A Mont de Marsan, la FSU a œuvré au rapprochement des organisations syndicales avec les associations féministes et humanistes, pour proposer une journée place St Roch qui s'inscrit désormais dans la durée.

D'autre part, les personnels continuent de dénoncer l'inaction intolérable du ministère qui persiste à piétiner l'égalité salariale entre les femmes et les hommes : il continue par exemple de faire le choix de l'indemnitaire au détriment de l'indiciaire avec le pacte enseignant. La FSU rappelle son attachement fort à l'égalité professionnelle. Elle s'engagera pleinement pour obtenir des plans d'action ambitieux avec des leviers véritablement opérationnels pour l'égalité et contre les VSS. Assez des grands discours, il faut des actes!

**Du bouillonnement d'idées du congrès jusque dans la rue, la FSU se prépare à un printemps offensif !**

### « Annonces » rentrée 2025 :

#### - 19 classes fermées

14 grâce à notre/votre mobilisation

- 19 postes supprimés dans le  
secondaire,  
avec 17 enseignant.es en mesure  
de carte scolaire

**La FSU ne se résigne pas et refuse cette hémorragie en instance et dans la rue. Elle cherche à mobiliser largement sur ce sujet, les parents d'élèves, les décideur.ses politiques et les autres organisations syndicales. Les moyens dégagés par la baisse démographique doivent permettre d'améliorer les conditions de travail et d'apprentissage des élèves alors que la France est l'un des pays les moins bien classés en Europe.**

# Rentrée 2025 : à quand un choc des moyens ?



La rentrée 2025 dans les établissements du second degré des Landes sera sous le signe de l'austérité. Avec une prévision de 411 élèves de moins, la baisse démographique se poursuit dans les collèges et les lycées généraux et technologiques.

En diminuant le nombre d'heures postes de -390 dans le département, L'E.N. crée ainsi, délibérément, les conditions pour supprimer massivement des postes dans le second degré (solde de 19 suppressions de poste dont 17 en mesure de carte scolaire), alors que la baisse démographique aurait pu être l'occasion de diminuer les effectifs par classe et de se rapprocher de nombreux pays européens. Il n'en sera rien puisque, à la rentrée 2025, en collège, de nombreuses classes seront proches du seuil à 29-30 élèves par division en comptant les élèves d'ULIS, comme par exemple à Aire sur Adour ou au collège d'Albret à Dax, voire dépassent le seuil comme à Labenne avec 152 élèves avec les inclusions d'ULIS en troisième pour seulement 5 divisions. Ce n'est plus de l'inclusion mais de la maltraitance !

Cette année encore, 17 de nos collègues de l'enseignement général, technologique ou professionnel, vont perdre leur poste sans garantie d'affectation près de leurs espérances. Soit 10 de plus que l'an dernier...

Faute de postes suffisants dans certaines disciplines comme en Mathématiques, Technologie, Espagnol et Anglais, des collègues en poste courent le risque de redevenir TZR. Dans les lycées landais, le constat est le même que dans les collèges, on profite d'une légère baisse démographique pour supprimer des heures, 90h au lycée Duruy qui recrute pourtant sur un collège REP avec un IPS faible.

Et dans ce lycée, la DSDEN prévoit un taux d'encadrement de 34,3 élèves par classe de Seconde, sans compter le différentiel d'une quinzaine d'élèves arrivés après le 1er septembre chaque année. Quelle maltraitance envers les élèves et le personnel !

La baisse des DHG, dans de nombreux établissements du département, va encore une fois multiplier les services partagés, entraîner l'imposition d'heures supplémentaires là où des postes pourraient être maintenus, renforcer la concurrence entre disciplines et entre établissements du fait d'une marge d'autonomie toujours insuffisante, fragiliser certains enseignements, certains dédoublements et certaines options, mettre à mal les conditions d'accueil des élèves en situation de handicap ou à besoins éducatifs particuliers alors que la loi handicap du 11 février 2005 a fêté ses vingt ans. L'École publique laïque, gratuite et obligatoire, mise à mal par les réformes successives, continue d'être maltraitée, les élèves et les personnels également !

Ce n'est pas la baisse démographique qui génère des suppressions de postes et de divisions : c'est le refus, pour l'heure, d'engager une politique budgétaire ambitieuse pour le service public d'éducation. C'est le refus de faire réussir les élèves en améliorant les taux d'encadrement dans les collèges et lycées publics. Pour la FSU, l'amélioration des conditions de travail de toutes et tous passe nécessairement par une réduction significative des effectifs dans les classes et des recrutements à la hauteur des besoins, ce qui implique d'améliorer en urgence l'attractivité de nos métiers et de revaloriser les salaires de toutes et tous sans contrepartie.

## Travaux de la F3SCT sur la thématique ambiance thermique

La F3SCT a entamé un travail sur les conséquences, pour les personnels, du changement climatique.

Deux visites ont été effectuées par la délégation dans des établissements au profil différent mais avec la même problématique : des températures qui dépassent 30°C dans les salles de classe, des malaises de collègues ou d'élèves et la rédaction de fiche SST par les enseignant.es.

Le collège de Peyrehorade a été construit en 1970 et le bâti est peu voire pas isolé et ventilé. Il doit être restructuré dans les prochaines années. A contrario, le collège Nelson Mandela de Biscarosse a été construit en 2014... mais là encore, le confort thermique est loin d'être assuré.

Des avis ont été votés à l'unanimité des représentants du personnel pour protéger les personnels lors des épisodes de forte chaleur. Nous vous recommandons de vous saisir

de ces avis et de ce travail dans chaque établissement pour demander la mise en place de mesures de protection pendant ces épisodes.

Pour mettre en place ces mesures, nous vous conseillons de demander la tenue d'un CHS dans l'établissement avec ce point à l'ordre du jour, de demander l'achat et l'installation de thermomètres dans les salles pour avoir des relevés fiables.

Il faudra ensuite construire un protocole pour les journées chaudes avec par exemple, distribution d'eau, modification des EDT pour faire cours dans les salles les plus fraîches de l'établissement, demander l'ouverture des fenêtres des étages la nuit, neutralisation des cours de l'après-midi... Il faudra construire ce protocole en fonction des contraintes locales de chaque établissement. N'hésitez pas à contacter vos représentant.es de la FSU pour vous aider à monter ce protocole.

Vingt ans après la loi de 2005, si l'inclusion scolaire est une réussite quantitative, elle échoue à mener l'ensemble des élèves au même niveau d'acquisitions. Privée des moyens suffisants, sa mise en œuvre constitue le principal sujet de tension pour les PE et les AESH. La FSU-SNUipp entend ouvrir un grand débat public et obtenir du gouvernement les investissements pour enfin réaliser l'école inclusive.

À cette fin, notre syndicat majoritaire lance à partir du 20 mars une enquête flash à grande échelle « L'inclusion, oui ! Mais pas comme ça... ». Un questionnaire invitera les personnels à exprimer leur niveau de satisfaction concernant les conditions de scolarisation des élèves et leurs conditions de travail et énoncer leurs revendications prioritaires parmi les sept propositions suivantes.

## **Créer plus de postes de PE spécialisés**

Depuis 2007, les effectifs des Rased ont été réduits de plus d'un tiers et même en Ulis, plus d'un tiers des personnels ne sont pas spécialisés. La Cour des comptes pointe que le nombre insuffisant d'enseignantes et enseignants spécialisés affaiblit la capacité de l'école à répondre aux besoins des élèves. En Italie, où la loi impose la présence d'un personnel spécialisé dans la classe accueillant au moins un élève en situation de handicap, le ratio est d'1 PE spécialisé pour 1,69 enfant contre 1 pour 8 en France. Pour sortir les PE ordinaires de l'isolement, la recherche en éducation souligne que l'expertise, l'éthique et la professionnalité des PE spécialisés, entre pédagogie du projet et adaptation des enseignements, constituent un appui fort.

## **Dégager du temps de concertation**

Dans un contexte d'accroissement de l'hétérogénéité des classes, la différenciation pédagogique et l'adaptation de l'enseignement occasionnent un surcroît de travail. À cela s'ajoute le travail collaboratif à mener notamment entre PE et AESH. Face à l'émiettement croissant du temps d'accompagnement, le temps formel manque pour construire et entretenir la relation professionnelle. Pour dépasser les échanges informels, dégager des temps quotidiens de briefing/débriefing, discuter entre pédagogues des dilemmes entre adaptation et objectif commun, la généralisation des temps de pondération en REP+ peut constituer une première étape de déconnexion du temps scolaire des élèves et du temps de travail PE, à l'instar du second degré.

## **Développer les équipes pluriprofessionnelles**

Penser seul sa classe est désormais impensable pour délivrer un enseignement adapté à tous les élèves. Or, le cloisonnement entre l'école et les métiers du secteur médico-social (ergothérapie, psychomotricité, éducation spécialisée...) nuit aux dynamiques inclusives. Il favorise l'isolement, voire la souffrance des PE. Qu'elle concerne l'intervention auprès des élèves ou le conseil aux PE, la mise en commun de pratiques et d'expertises professionnelles diverses permet de déculpabiliser, prendre du recul et proposer des ajustements. Elle est source de richesse, de mutualisation de matériels et de création de supports pédagogiques. Installé dès la maternelle, le partenariat au sein d'une équipe pluriprofessionnelle est propice à la cohérence des réponses aux besoins des élèves.

## **Ouvrir davantage de places en établissements spécialisés**

Faute de places dans le secteur médico-social, 24 000 élèves avec une notification seraient scolarisés en classe ordinaire. Stables depuis 2005, les places en établissements spécialisés

ne suffisent pas à couvrir toutes les orientations prononcées par la MDPH. L'engorgement provoque un effet cascade : en attente d'IME, des enfants vont en Ulis empêchant d'autres élèves d'intégrer le dispositif. L'inégale répartition territoriale des structures spécialisées pèse également sur des mesures compensatoires qui ne répondent pas aux besoins de l'enfant mais sont fondées sur l'offre locale. La coopération entre éducation nationale et services médico-sociaux prévue par la loi tarde à se concrétiser, laissant les PE non spécialisés seuls en charge de l'inclusion.

PARTICIPEZ À L'ENQUÊTE :



## **Recruter des AESH formées avec un vrai statut**

Constituant le deuxième métier de l'éducation nationale, les 132 000 AESH accompagnent deux tiers des élèves en situation de handicap. Sans attribution pédagogique, sans formation, ni rémunération digne, elles/ils, se voient confier les élèves parmi les plus en difficulté du système scolaire. La précarité de leur statut et la pénibilité de leur exercice professionnel occasionnent d'importantes difficultés de recrutement. Palliant les carences en moyens et personnels enseignants et médico-sociaux, l'attribution d'un.e AESH tient trop souvent lieu de mesure d'urgence pour contenir des comportements jugés inadaptés à la forme scolaire actuelle. Augmenter le nombre d'AESH sans en faire un vrai métier ne peut répondre aux enjeux modernes d'une école inclusive émancipatrice.

## **Réduire les effectifs dans toutes les classes**

La scolarisation en milieu ordinaire est le contexte le plus favorable aux acquisitions scolaires. Trois-quarts des élèves en situation de handicap (ESH) en bénéficient mais dans des classes qui restent parmi les plus chargées d'Europe. La prise en compte des élèves d'Ulis dans les effectifs scolaires, officielle depuis 2019, reste encore soumise à variation locale. Et elle n'est en rien comparable au plafonnement réglementaire à 20 élèves par classe dès la présence d'un ESH, pratiqué en Italie. La réduction du nombre d'élèves permet, en effet, de répondre à l'hétérogénéité par l'observation, l'analyse des obstacles aux apprentissages et la mise en place des adaptations nécessaires.

## **Renforcer la formation sur les temps de travail**

En formation initiale, seules 25 heures sont fléchées par le ministère de l'Éducation nationale sur l'école inclusive au sein d'un master d'environ 800 heures. Faute d'outillage professionnel pour faire face à la diversité des élèves, l'école inclusive tend à médicaliser l'échec scolaire. L'accessibilité universelle des enseignements au cœur de la logique inclusive ne peut supporter que la formation à cette révolution pédagogique soit traitée de manière accessoire par l'institution, condamnant les PE au « bricolage ». Pour qu'il soit fructueux, le nécessaire dialogue inter-métiers entre PE, ordinaires et spécialisés, et le secteur médico-social ne s'improvise pas davantage. Même la Cour des comptes plaide pour le renforcement des modules de formation spécifique à l'inclusion.

Des mobilisations qui se construisent pour refuser les reculs, défendre nos métiers et le service public



Grève 1er avril à France Travail



Menace sur la CNDP et la démocratie sociale  
Grève le 25 mars



Mobilisation Enseignement Agricole public pour les moyens



Appel à la grève le 25 mars pour la protection judiciaire de la jeunesse



Pétition les infirmières on y tient on les retient !

et pour aller plus loin sur les réflexions sur le long terme, deux articles du 1er et du 2nd degré qui se répondent autour de l'IA et de la place de l'enseignant.e



supplément IA US Snes-FSU



Enseigner est un art au sens de savoir-faire FSU-Snuipp

# 8 mars, 22 mars, 1er mai autant de mobilisations à investir pour réaffirmer nos valeurs fondamentales

Alors que les mouvements réactionnaires se diffusent dans les espaces médiatiques et se renforcent dans les urnes et au plus haut de l'Etat, il devient évident que la résistance doit être collective et doit s'affirmer publiquement. Ces journées sont des jalons essentiels de rappel de nos valeurs citoyennes et syndicales, nous vous appelons à les investir massivement. Les organisations syndicales de transformation sociale des Landes sont très actives dans la construction de ces mobilisations. En effet, il est inconcevable et incohérent de défendre les travailleurs et les travailleuses dans un objectif de progrès pour toutes et tous sans lutter pour l'égalité Femme/Homme, contre les discriminations, le racisme et les haines et sans en dénoncer leurs racines dans notre société. Le 8 mars et la grève féministe ont réuni 200 Landais.es. Le 22 mars, journée internationale contre le racisme, aura lieu un rassemblement à 11h, place Saint-Roch à Mont de Marsan, nous y participerons sur la base de l'appel de la LDH "Né.es ici ou venu.es d'ailleurs". Nous allons préparer le 1er mai qui sera plus que jamais une journée de manifestation et de lutte pour les droits des travailleurs et travailleuses, qui devra mobiliser largement notamment pour nos salaires, contre la retraite à 64 ans, et pour la paix.



## Un CDEN décisif pour faire entendre notre/votre voix

Mardi 18 mars, le CDEN, instance qui fait suite aux opérations de carte scolaire engagées depuis février dernier, s'est tenu avec l'écho de la mobilisation de parents, d'enseignant.es et d'élu.es devant les portes de la Préfecture.

Toute la communauté éducative est en alerte sur l'École Publique landaise et demande que la DSDEN renonce aux 19 fermetures annoncées en février dernier.

La nouvelle DASEN, Mme LAJUS, insiste sur sa volonté d'un espace de dialogue avec toustes. Elle " remercie les élu.es qu'elle a rencontrés et rappelle que les IEN sont en contact avec eux sur le sujet de la carte scolaire.

Les effectifs diminuent dans le 1er degré et nous notons une augmentation moyenne du taux d'encadrement dans les Landes".

Elle rappelle les priorités nationales pour le travail sur la carte scolaire :

- plafonnement à 24 en GS/CP/CE1 hors éducation prioritaire
- dédoublement GS/CP/CE1 en éducation prioritaire
- remplacement
- École pour Tous
- démographie du département

Par rapport au CSAD du 13 février dernier, la DASEN propose de revenir sur 4 situations de fermetures :

- RPI Garein/Le Sen/Brocas,
- EP Pomarez,
- EE St Sever,
- RPC d'Eugénie les bains

et propose une ouverture pour le RPI Aureilhan/St Paul en Born

Le contexte sociologique et les inscriptions en hausse sur ces 4 écoles ont amené la DSDEN à abandonner ces fermetures... d'où l'importance pour la FSU de s'opposer aux fermetures dans les instances, de manière vive et argumentée grâce aux données de terrain.

**FERMETURES qui reste ACTÉES pour l'instant :**

- EM AIRE SUR ADOUR
- EM YCHOUX
- EP OEYRELUY
- EE POUILLON
- RPI MOUSCARDES/TILH/OSSAGES/
- EP CAMPAGNE
- EP PEGLE (maintien du dédoublement possible malgré la fermeture)
- RPI LUCBARDEZ/ST AVIT
- EP MORCENX GARE
- EP RION : poste PDMQDC
- RPI CASTAIGNOS SOUSLENS/MOMUY/NASSIET
- EE SANGUINET
- EP STE MARIE DE GOSSE
- EP SOORT HOSSEGOR
- EE CONCARET TARNOS

**OUVERTURES ACTÉES :**

- EM PARENTIS
- EM ST EXUPERY DAX : 1/2 poste
- EP MEES
- EP LINXE : 1/2 poste occitan
- LUE : dédoublement

**Création de 4.5 postes de remplaçants.**

**AUTRES MESURES :**

- création coordonnateur MLPH
- création de 1,5 postes d'enseignant référent (secteur Dax et Sud des Landes)
- création d'une UEMA à Biscarosse
- création PAS (expérimentation, lieu à préciser)
- création 0,5 poste CPD français
- création 0,5 poste CP régulation scolaire (Dax Sud Adour)
- suppression poste de CPD sciences
- suppression 0,5 poste CANOPE
- La DASEN garde 4 postes en réserve pour les ajustements de Juin et Septembre.

**Toutefois, considérant que les mesures ne vont pas dans le bon sens pour la qualité des apprentissages de tous les élèves et les conditions de travail des enseignant.es, la FSU a voté contre.**

Ainsi toustes les participant.es (délégué.es de parents FCPE, UDAF, DDEN, élu.es pour les maires, le conseil départemental, le conseil régional, FO et FSU) ont voté contre. Seul l'UNSA s'est abstenu.